

SERVICE: Intercommunales*

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 16 DECEMBRE 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° .- INTERCOMMUNALES - FINIMO, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 23 décembre 2019 - Ordre du jour - Plan stratégique 2020-2022 - Approbation

LE CONSEIL,

Vu le courriel daté du 22 novembre 2019, transmis par FINIMO, S.C.R.L. informant la Ville de la tenue d'une Assemblée générale ordinaire le 23 décembre 2019 et transmettant les documents annexes ;

Vu les statuts de la FINIMO, S.C.R.L. ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la Décentralisation et notamment les articles L1122-27, L1122-30 ainsi que les articles L1523-1 à L1523-18 ;

Attendu que le Conseil communal en sa séance du 28 janvier 2019, a désigné Madame C. Ozer, Conseillère communale et Messieurs K. A. Lukoki, Echevin, M. H. Aydin, M. Ben Achour et B. Thomas Conseillers communaux ;

Vu l'avis émis par la Section de Madame la Bourgmestre en séance du 12 décembre 2019 ;

Par *** voix contre *** et *** abstentions,

DECIDE

Art. 1.- de prendre acte de la convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 23 décembre 2019 de FINIMO, S.C.R.L. ;

- d'approuver l'ordre du jour de cette séance ordinaire de l'assemblée générale ;
- d'approuver le plan stratégique 2020-2022 ;
- de mandater les délégués de la Ville à l'assemblée générale de FINIMO, S.C.R.L. en vue de rapporter la décision prise par le Conseil communal ;

Art. 2.- de transmettre la présente délibération à la FINIMO, S.C.R.L. .